



Arrêté portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2015

Le conseiller d'Etat,
Président de la cour administrative d'appel de Nantes,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 221-9 à R. 221-30 ;

Vu l'avis émis pour chaque demande d'inscription par la commission prévue à l'article R. 221-10 du code de justice administrative ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort, établi au titre de l'année 2015, est joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Les experts sont inscrits sur le tableau mentionné à l'article 1^{er} pour une durée probatoire de trois ans en vertu de l'article R. 221-12 du code de justice administrative.

Article 3 : Le greffier en chef de la cour administrative d'appel de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2014

Gilles BACHELIER

- Annexe à l'arrêté du 17 décembre 2014 du président de la cour portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2015.

Tableau des experts inscrits au titre de l'année 2015